

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

CELLULE MCA



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté - Patrie



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA CELLULE MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT (MCA- TOGO) 2014

Fin de Mission de la Cellule MCA Aux USA



I- Introduction

Dans le but de consolider les acquis, d'accélérer la croissance pour réduire la pauvreté et les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, la qualité de vie des Togolais et la vitesse de réalisation des OMD, le Gouvernement a élaborée et adoptée la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) dont la mise en œuvre couvre la période de 2013-2017.

En lien avec cette stratégie de croissance accélérée, point d'entrée vers l'émergence future du Togo, le Gouvernement a entrepris de grands chantiers de réformes avec pour but de promouvoir le développement économique et social du pays. Ce défi majeur requière une importante mobilisation de ressources. C'est ainsi que dans le souci relever ledit défi, les plus Hautes Autorités se sont engagées à travailler pour l'éligibilité du Togo au programme américain du Millennium Challenge Account (MCA).

En effet, pour être éligible au MCA, un certain nombre de conditions doivent être remplies, notamment la réalisation des indicateurs, la prononciation de l'éligibilité par le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Corporation (MCC), l'élaboration d'un programme validé par le MCC et la signature d'un accord de don avec le MCC.

En général, l'évaluation des performances d'un pays par le MCC est essentiellement basée sur les rapports produits par des organisations indépendantes, les organisations du système des Nations-Unies, les institutions de Bretton Woods, Organisations Non Gouvernementale Américaines, etc. A l'analyse des divers rapports, il s'est révélé que ces organisations n'ont pas toujours la bonne information à la bonne date ou n'intègrent pas dans leurs rapports les progrès récents réalisés par le pays. Dans ce contexte, le processus d'éligibilité au MCA s'avère délicat et nécessite par conséquent une structure dédiée, d'où la mise en place par les plus Hautes Autorités, de la Cellule de coordination de l'éligibilité du Togo au Millennium Challenge Account (MCA-Togo). Le décret N°2014-115/PR du 08 mai 2015 créant la Cellule MCA, reconnaît trois groupes d'acteurs : la Cellule de Coordination, le Comité de Pilotage et les Comités Sectoriels.

Les principales activités de la cellule au cours de l'année 2014 ont essentiellement porté comme déclinées ci-dessous, sur les ateliers de formation/d'information des différents acteurs, le suivi du plan d'actions 2014, l'élaboration et la transmission des données aux institutions partenaires, la veille permanente des publications/rapports régionaux et mondiaux et la mission à l'étranger relative à la communication sur les réformes.

II- Rappel des attributions de la Cellule MCA-Togo

La Cellule MCA-Togo a pour mission principale d'œuvrer à l'admission du Togo aux programmes du Millennium Challenge Account. A ce titre, elle est chargée de :

- veiller à la mise en œuvre du plan d'actions pour l'éligibilité du Togo au MCA ;
- suivre les indicateurs d'éligibilité du Togo au MCA et faire des propositions de réformes ou actions nécessaires à la qualification du Togo et à son maintien aux programmes du MCA ;
- assurer la coordination des activités des comités sectoriels de collecte des informations relatives aux indicateurs ;
- faire le plaidoyer ainsi que réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation en direction de tous les acteurs pour garantir le succès de la mise en œuvre des réformes ;
- centraliser les informations et données relatives aux réformes initiées et mises en œuvre par le Togo en rapport avec les indicateurs d'éligibilité au MCA ;
- transmettre les données aux institutions internationales d'évaluation des indicateurs d'éligibilité au MCA ;
- assurer l'interface entre le Gouvernement togolais, le Millennium Challenge Corporation et les structures américaines d'exécution des programmes ;
- organiser les différentes visites des équipes techniques du Millennium Challenge Corporation ;
- conduire les différentes négociations.

III- Activités de formation/information et de communication sur le MCC et le MCA

3.1- Organisation et tenue de l'atelier de lancement des travaux pour l'éligibilité au MCA

Dans le cadre du processus d'éligibilité du Togo au Millennium Challenge Account (MCA) des Etats-Unis, et sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, la Cellule MCA-Togo a organisé, les 13 et 14 février 2014 à l'hôtel Sancta Maria à Lomé, un atelier de formation et information des comités sectoriels et points focaux des ministères et institutions concernés par les indicateurs d'éligibilité au MCA. Cet atelier marquant le lancement officiel des travaux pour l'éligibilité du Togo au MCA avait pour objectif de permettre aux comités sectoriels et aux points focaux de prendre connaissance de l'Agence du Millenium Challenge Corporation et de son mécanisme de financement qui est le Millenium Challenge Account puis de s'approprier le processus conduisant à l'éligibilité audit mécanisme.

Les résultats dudit atelier animé par le Cabinet BEIS FINANCE CONSULTING ont été atteints, notamment :

- les indicateurs d'éligibilité au MCA ont été présentés et compris par les acteurs ;
- les cartes des scores et critères de sélection du MCC sont compris par les acteurs ;
- les participants ont été informés sur les résultats de la carte des scores du Togo ;
- la situation du Togo et les stratégies d'amélioration ont fait l'objet de discussion ;
- le plan de collecte de données sur les indicateurs d'éligibilité a été présenté et discuté ;
- le mode de transmission des informations et données sur les indicateurs est connu des acteurs ;
- des plans de travail ont été conçus ;
- les participants ont pris conscience de leur responsabilité dans le processus d'éligibilité du Togo au MCA.

L'évaluation de l'atelier a montré que globalement, les participants sont satisfaits de la formation qui leur a permis de mieux appréhender le MCC et le MCA et de s'approprier le processus.

3.2- Organisation et tenue de l'atelier d'élaboration et validation du plan d'action 2014

Afin de se doter d'une feuille de route lui permettant de mener à bien sa mission, la Cellule MCA-Togo a organisé un atelier technique le 06 mars 2014 à la salle ENTENTE de l'immeuble du CASEF avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement. Cet atelier a permis aux comités sectoriels sous la coordination de la Cellule MCA-Togo et sur la base du projet de plan d'actions global proposé par le Cabinet BEIS, d'inscrire dans un plan d'actions les réformes, actions, initiatives devant faire l'objet de mise en œuvre au cours de l'année 2014 en vue d'améliorer le score du Togo.

Au cours de l'atelier, les résultats ci-après ont été réalisés :

- le projet de plan d'actions global proposé par le cabinet BEIS a été passé en revue ;
- les actions à mettre en œuvre ont été identifiées ;
- les actions ont été priorisées en tenant compte du délai de transmission des données aux institutions chargées de collecte et d'évaluation ;
- les actions en cours d'exécution ou déjà mises en œuvres ont été recensées et les documents de vérification transmis à la Cellule.

3.3- Organisation et tenue de l'atelier de formation /information des acteurs de la société civile et du secteur privé

Dans le cadre de la poursuite des activités devant conduire le Togo à l'éligibilité au Millennium Challenge Account (MCA) des Etats-Unis, la Cellule MCA a organisé avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, un atelier de formation/information des acteurs de la société civile et du secteur privé sur le MCC et le MCA et sur le processus d'éligibilité audit programme, respectivement les 22 et 23 mai 2014 à l'hôtel Sancta Maria. Ces deux ateliers avaient pour objectif de faire prendre lesdits acteurs conscience de leur rôle et responsabilité dans ce processus en vue de leur implication active.

Ces ateliers ont permis aux acteurs aussi bien de la société civile que du secteur privé de :

- comprendre la carte des scores et les critères de sélection du MCC ;
- comprendre le processus de sélection des pays éligibles au MCA ;
- prendre connaissance des indicateurs d'éligibilité au MCA ;
- prendre connaissance des actions relatives à la Société Civile et au Secteur Privé, retenues dans la Plan d'Actions 2014, à mettre en œuvre pour l'éligibilité du Togo au MCA ;
- discuter de la situation du Togo et de comment l'améliorer ;

L'évaluation des deux ateliers consécutifs a relevé que globalement, les participants ont apprécié la clarté et la simplicité des diverses présentations et surtout la pédagogie utilisée. Ils ont apprécié également les réponses données par le Cabinet BEIS appuyé par l'équipe MCA-Togo à leurs préoccupations. En conclusion le processus d'éligibilité du Togo au MCA est mieux appréhendé par les acteurs désormais intégré dans les comités sectoriels en vue de bénéficier de leur appui.

3.4- Organisation et tenue de la mission technique de la Cellule MCA-Togo auprès de l'Agence MCC et des institutions indépendantes chargées de la collecte des données/informations

Afin d'accélérer le processus d'éligibilité du Togo au MCA et conformément au Plan de suivi des actions/mesures et des indicateurs, la Cellule MCA-Togo a effectué une mission technique à Washington et à New York (Etats-Unis d'Amérique) du 29 au 11 juillet 2014 auprès de l'Agence du Millennium Challenge Corporation (MCC) et des institutions indépendantes chargées de la collecte des données/informations pour l'évaluation des candidats à l'éligibilité au MCA.

Au cours de la mission, l'équipe a eu des séances de travail et d'échange avec les institutions ci-après :

- Département de la Société Financière Internationale en charge des indicateurs sur le climat des affaires (Doing Business) ;
- Heritage Foundation (chargé des questions de gouvernance et de liberté économique, en particulier la politique commerciale)
- Le Millennium Challenge Corporation (MCC)
- Institut de la Banque Mondiale « Brookings Institution Worldwide » (chargé des indicateurs de la bonne gouvernance et de la qualité de la réglementation)
- Département d'Etat (chargé des indicateurs relatifs au trafic des humains, des droits de l'homme, de la liberté d'information, de la lutte contre la corruption, etc.)
- Freedom House (chargé des indicateurs sur la liberté d'information, les droits politiques et les libertés civiles)
- Global integrity (chargé de la recherche sur la corruption)
- Département de la Banque Mondiale en charge de l'Evaluation des politiques « Country Policy and Institution Assessment (CPIA) ».
- Département du « Business Environment and Enterprise Performance Survey » de la Banque Mondiale
- Département de « Economist Intelligence Unit » (chargé de l'évaluation des indicateurs relatifs à la corruption et à l'efficacité de l'action gouvernementale)

L'approche de chaque rencontre a consisté d'une part à présenter aux hôtes les réformes mises en œuvre, en cours et à venir au Togo relatives aux différents indicateurs et d'autre part à recueillir les observations, recommandations et conseils des institutions partenaires en vue d'accélérer l'amélioration des performances du Togo et d'obtenir l'éligibilité au MCA. Les rapports publiés par ces institutions sur le Togo ont été passés en revue. Les points de désaccord ont été relevés par la délégation togolaise auxquels des explications soutenues par des informations et documentations ont été fournies aux institutions partenaires. Ceci a permis particulièrement de changer la perception de certaines institutions sur le Togo étant donné que ces institutions collectent souvent les données/informations à travers des intermédiaires sur le terrain (souvent pas objectifs).

A l'issue des échanges avec les différentes institutions, il a été noté que le Togo a enregistré beaucoup de progrès. Cependant des efforts doivent être maintenus afin d'accélérer l'éligibilité du Togo au MCA. A cet effet, des recommandations ont été formulées par les institutions hôtes à la partie togolaise. De retour au pays, lesdites recommandations ont fait l'objet d'une note à l'attention des autorités et d'un atelier de restitution et de partage avec les comités sectoriels.

Les différents partenaires ont en outre apprécié l'initiative du Togo à établir un contact avec les institutions pour le suivi de ses performances, ce qui est une initiative rare de la part des autres pays. Ils ont promis leur disponibilité à accompagner le Togo dans ses efforts d'amélioration de ses performances. C'est ainsi que la délégation togolaise

les a invités à visiter le Togo afin de mieux s'imprégner de la réalité avant l'évaluation des indicateurs.

Par ailleurs, la stratégie de mobilisation des ressources (mise en place de l'Office Togolais des Recettes) a été beaucoup appréciée par les partenaires.

3.5- Organisation et tenue de l'atelier de restitution de la mission technique de la Cellule MCA-Togo aux USA

En vue de restituer les conclusions et recommandations de la mission technique auprès de l'Agence MCC et des institutions indépendantes chargées de la collecte des données/informations pour l'évaluation des pays candidats à l'éligibilité au MCA, la Cellule MCA-Togo a organisé, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, un atelier le vendredi 25 juillet à la salle CEDEAO de l'immeuble du CASEF.

L'objectif général de l'atelier est de permettre à la Cellule MCA-Togo de faire le point des activités aux acteurs au développement, membres des comités sectoriels MCC et de partager avec eux les conclusions de la mission d'échange de la délégation du MCA-Togo avec l'Agence MCC et les Institutions indépendantes aux USA.

A l'issue de l'atelier :

- les acteurs ont été informés de l'objectif et du déroulement de la mission, des activités menées par la cellule ainsi que des institutions partenaires rencontrées aux USA ;
- les acteurs ont pris connaissance du contenu des échanges entre les institutions partenaires et la partie togolaise et des recommandations de ces institutions à l'endroit du Togo ;
- les acteurs ont enfin échangé sur la stratégie pour maintenir le cap des réformes.

De cet atelier de restitution de la mission de la Cellule MCA aux USA, l'on retient essentiellement que les points focaux MCC ont pris conscience de l'enjeu de leur mission et réaffirmé leur disponibilité à accompagner le processus à travers la mise en œuvre desdites recommandations, y compris l'adoption des textes. L'on a noté également l'engouement à œuvrer à l'accessibilité dans un bref délai au MCA.

3.6- Organisation et tenue de l'atelier de partage du score MCC 2015 du Togo et d'évaluation du plan d'actions 2014

Dans le souci de créer les conditions de satisfaction des indicateurs d'éligibilité au Millennium Challenge Account, des réformes et actions ont été mises en œuvre au Togo. Les informations relatives à ces réformes et actions ont été consignées dans des

notes conceptuelles transmises aux institutions chargées de collecte des données/informations pour l'évaluation des pays candidats à l'éligibilité au MCA.

Ainsi, en novembre 2014, la Direction Générale du MCC a publié les résultats de l'évaluation des indicateurs desdits pays candidats comptant pour l'année 2015, y compris le Togo.

Dans le but de partager les résultats du Togo avec les membres des comités sectoriels et d'évaluer le plan d'actions 2014, la Cellule MCA a organisé un atelier les 18 et 19 décembre 2015 à la Salle CEDEAO du CASEF.

Au terme de l'atelier,

- la carte des scores 2015 a été présentée aux participants;
- la situation de chaque indicateur a été commenté et les leçons tirées pour les actions futures;
- le plan d'actions 2014 a été évalué et un projet de plan d'actions 2015 initié qui sera soumis à la validation.

IV- Activités opérationnelles et de coordination de la cellule MCA-TOGO

4.1- Coordination des activités des comités sectoriels

L'une des attributions de la Cellule MCA consiste à coordonner les activités des comités sectoriels mis en place en vue d'appuyer le processus d'éligibilité du Togo au MCA. A ce titre, la Cellule MCA a organisé pour chaque comité sectoriel des séances de travail afin de s'approprier la méthodologie du MCC 2014, notamment les critères pris en compte dans l'évaluation de chaque indicateur, certains critères étant susceptibles de varier d'année en année. Des séances de travail ont également été organisées afin de prendre connaissance et s'approprier le canevas d'élaboration d'une note conceptuelle. A ces occasions des précisions ont été données sur la nature des données/informations à fournir et le délai de soumission desdites données. Cela a permis d'outiller les points focaux, membres des comités sectoriels à mener à bien leur mission.

4.2- Collecte des données / informations

La Cellule MCA-Togo a organisé périodiquement des séances de travail en vue de la collecte des données/informations auprès des comités sectoriels. Chaque point focal devait faire le point des réformes/actions/initiatives entreprises dans son secteur et susceptibles d'améliorer la performance des indicateurs. A cet effet, des documents justificatifs (lois, décrets, arrêtés, circulaires, notes de service, etc.) ont été collectés puis annexés aux notes conceptuelles à transmettre aux organismes chargés de collecte des données pour l'évaluation des pays candidats à l'éligibilité.

4.3- Elaboration des notes conceptuelles

La Cellule MCA-Togo a également organisé des séances de travail pour l'élaboration des notes conceptuelles. D'abord, il est demandé à chaque point focal de soumettre un projet de note sur les réformes/actions/initiatives mises en œuvre dans son secteur. Ces notes sont examinées par l'ensemble des membres du comité sous la coordination de la Cellule MCA-Togo. Ensuite, la Cellule MCA collecte toutes ses notes qu'elle fusionne et consolide par indicateur. Ces notes sont une fois encore examinées et renforcées par des informations complémentaires nécessaires par la Cellule en interne puis traduites en Anglais pour transmission aux organismes.

4.4- Transmission des notes conceptuelles aux organismes internationaux de collecte des données/informations

Chaque année, la liste des personnes de contact des institutions de collecte de données est actualisée. Ainsi, une fois finalisées et traduites, les notes conceptuelles sont transmises par la Cellule MCA auxdites personnes respectives au niveau des différentes institutions. Les notes permettent aux partenaires, d'une part de prendre connaissance des progrès réalisés en termes de réformes par le pays et d'autre part de changer leur perception du pays. Environ une vingtaine de notes couvrant les différents indicateurs/secteurs (liberté économique, gouvernance politique, économique et institutionnelle, éducation, santé et environnement) ont été transmises aux institutions internationales en 2014.

4.5- Collecte et examen permanent des rapports des institutions Internationales partenaires du MCC sur le Togo

Les institutions internationales (Banque Mondiale, FMI, Banque Africaine de Développement, FIDA, Transparency International, Fondation Ibrahim Mo, Heritage Foundation, Freedom House, OMS, Unicef, etc.) élaborent et publient périodiquement des rapports sur différentes thématiques (Doing Business, Country Policy and Institutional Assessment, corruption, droits de l'homme, liberté d'expression, etc.). La Cellule MCA-Togo assure une veille permanente des différents rapports publiés, les examine et tire des conclusions débouchant soit à des corrections de données/ d'informations auprès de l'institution, soit sur des propositions de réformes, actions ou initiatives dont la mise en œuvre permettrait d'améliorer la performance du pays.

4.6- Suivi des indicateurs

L'une des tâches de la Cellule est le suivi continu des indicateurs. Dès la publication de la carte des scores, la Cellule a examiné en détail la situation de chaque indicateur. Chaque sous-indicateur et les critères y relatifs sont passés en revue afin d'avoir une idée de ceux qui ont contribué à la bonne performance de l'indicateur ou au contraire à tirer la performance de l'indicateur vers le bas. Ceci permet sur la base de la méthodologie du MCC de proposer des réformes/actions/initiatives visant à maintenir le cap au cas où la performance est bonne ou améliorer la performance si celle-ci était

en deçà des résultats escomptés. Toutes ces réformes ou actions sont consignées dans un plan d'actions annuel assorti d'un plan de travail annuel.

4.7- Propositions de réformes et suivi de leur mise en œuvre

La Cellule joue un rôle dynamique et stratégique. Elle a soumis des propositions de réformes aux différents ministères et institutions afin de d'améliorer le score du pays. A ce titre, la Cellule a assuré et poursuivi le suivi des actions contenues dans le plan d'actions et des recommandations de Washington ci-après relatives à :

- la lutte contre la corruption et de la dépenalisation du délit de presse (le vote du code pénal, du code de procédure pénal, de la loi sur la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et des Infractions Assimilées ;
- la publication des rapports de la cour des comptes ;
- la dynamisation du processus du CPIA (Country Policy and Institution Assessment) ;
- la mise en œuvre de la politique en matière de lutte contre le trafic des humains ;
- la mise en œuvre du code de l'enfant, notamment la lutte contre le travail forcé et l'exploitation des enfants ;
- le vote de la loi sur la liberté d'accès à l'information et la création du mécanisme pour sa mise en application (la plupart des pays candidats au MCC l'ayant déjà fait) ;
- la mise en application des lois votées au Togo ;
- l'actualisation du site web de l'Assemblée Nationale afin de permettre l'accès aux textes votés ;
- la mise en application de la loi sur la protection des mineurs (la prison pour mineurs n'existant qu'à Lomé)
- la mise en place d'un système automatisé des dépenses ;
- au suivi de la mise en œuvre du Debt Management Performance Assessment (DeMPA) et à la publication des rapports
- la création d'un comité de suivi de la gestion de la dette ;
- la création d'une base de données informatique pour la conservation foncière ;
- au plaidoyer pour la deuxième phase de la campagne contre la rougeole.

4.8- Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions

Chaque année, la Cellule MCA se dote d'un plan d'actions comme feuille de route pour la réalisation de sa mission. Ce plan d'actions validé ensemble avec les comités sectoriels, comporte les indicateurs MCC, les résultats de l'évaluation par le MCC, les actions prioritaires à mettre en œuvre, les chronogrammes d'exécution et de transmission des données, les résultats attendus et les indicateurs de suivi. Le plan d'actions fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale, la dernière étant été réalisée les 18 et 19 décembre 2015 au cours d'un atelier. Cette évaluation a permis de faire un bilan de la mise en œuvre des réformes et actions

contenues dans le plan, celles qui sont en cours d'exécution et les nouvelles à programmer pour l'année 2015.

V- Progrès enregistrés

La veille prospective, les actions stratégiques et dynamiques de la Cellule MCA-Togo ont permis d'enregistrer des avancées dont les plus importantes se présentent ci-après :

- meilleure visibilité au niveau des agences partenaires de MCC et du MCC lui-même sur le Togo ;
- renforcement des relations avec le MCC qui est maintenant plus au courant des efforts de réformes du Togo et qui apprécie l'engagement du gouvernement à établir un partenariat ;
- changement de la perception du pays auprès des partenaires ;
- gain de quinze (15) places dans le rapport Doing Business 2015 publié par la Banque Mondiale, le Togo est classé 3^{ème} parmi les dix meilleurs réformateurs ;
- gain de quatorze (14) places dans le rapport sur la liberté économique publié par Heritage Foundation, passant de 152^{ème} à 138^{ème}.
- gain de treize places (13) dans le rapport sur la liberté de presse publié par Freedom House. Le pays est classé 3^{ème} pays réformateur au monde dans le rapport 2014.
- réalisation de sept (07) indicateurs en 2015 contre cinq (05) en 2014

VI- Difficultés rencontrées

Malgré les avancées enregistrées au cours de l'exercice 2014, la Cellule a dû faire face à un certain nombre de difficultés, notamment :

- le manque de ressources financières (les activités de la Cellule ont été financées par le Programme des Nations Unies pour le Développement) ;
- retard dans l'affectation d'un local pour la Cellule ;
- le manque de moyens matériels et logistiques ;
- le retard dans la mise en œuvre des réformes par les différents acteurs ;
- la lenteur dans la compréhension de l'enjeu du MCA par les acteurs ;
- etc.

Ces difficultés connaissent déjà des solutions permettant à la Cellule de mener à bien sa mission au cours de l'exercice 2015.

VII- Perspectives

Pour 2015, la Cellule MCA-Togo se fixe comme objectif de réaliser au moins douze (12) indicateurs, y compris l'indicateur relatif à la lutte contre la corruption. En perspective elle entend :

- valider et mettre en œuvre le plan de travail annuel pour 2015 ;
- valider et mettre en œuvre le plan d'actions 2015 ;
- lancer la collecte des données/informations sur les réformes auprès des acteurs nationaux pour 2015 ;
- actualiser les notes conceptuelles à transmettre aux institutions chargées de la collecte des données/informations ;
- finaliser la mise en place du site de la cellule et communiquer activement sur les réformes ;
- poursuivre le suivi de la mise en œuvre des réformes (code pénal, code de procédure pénal, loi sur la HALCIA, loi sur la liberté d'accès à l'information, loi organique sur la CNDH, les actions de lutte contre le trafic des humains, etc.)
- poursuivre les actions de communication à l'endroit des parlementaires, des médias et des acteurs de l'intérieur du pays sur le MCC ;
- effectuer des missions d'échange sur les progrès du Togo avec l'Agence du MCC et les organismes partenaires afin de changer leur perception du pays ;
- solliciter les organisations de la société civile afin qu'elles publient les articles relatifs aux réformes sur leurs sites web pour accompagner la Cellule ;
- poursuivre la veille permanente des publications des institutions internationales sur le pays et proposer les réformes en conséquence ;
- etc.

VIII- Recommandations

- Sensibiliser davantage les membres du gouvernement sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des réformes ;
- Désigner les représentants du Président de la République et du Premier Ministre au sein du comité de pilotage ;
- Poursuivre l'appui à la Cellule MCA-Togo dans l'accomplissement de sa mission.

IX- Conclusion

S'il est généralement reconnu que les critères d'éligibilité au MCC ne sont pas faciles à réaliser, il est aussi une évidence que ce processus est stratégique car il fait avancer toutes les réformes du pays avec tous les acteurs ; autrement dit, il contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations. Par conséquent, il importe de poursuivre les efforts afin de maintenir le cap et relever le défi.

Certes le Togo a réalisé un score de sept (07) indicateurs en 2015 contre cinq (05) en 2014. Cependant point n'est besoin de dormir sur nos lauriers. Ayant bien compris

l'enjeu, la Cellule MCA se fixe comme objectif d'œuvrer à l'éligibilité du Togo à travers la réalisation de douze (12) indicateurs en 2016 et compte sur l'appui constant des plus hautes autorités, de l'ensemble du Gouvernement et des différents acteurs au développement.

Fait à Lomé, le 15 janvier 2015

L'équipe MCA-Togo